



CLINIQUE VÉTÉRINAIRE  
VET'ECUSSON

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT DE LA CLINIQUE VÉTÉRINAIRE VET'ECUSSON

11 boulevard Ledru Rollin 34000 Montpellier

*Les présentes conditions sont consultables sur notre site internet et sous format papier, sur simple demande, à l'accueil de la clinique.*

*Tout acte effectué sur un patient dans notre établissement est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.*

### – APPELLATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE SOINS

Notre établissement de soins est classé « clinique vétérinaire pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatif aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'ordre des vétérinaires.

Adresse : Clinique vétérinaire Vet'Ecusson- 11 boulevard Ledru Rollin – 34000 Montpellier

Email : [contact@vetecusson.fr](mailto:contact@vetecusson.fr)

Téléphone : 04.11.93.04.01

### – ESPÈCES TRAITÉES

Chats, Chiens, Nac (Petits Mammifères).

### – HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

La clinique est ouverte au public de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h00, les lundi, mardi, jeudi et vendredi ; et de 8h30 à 12h30 les mercredi et samedi.

Les consultations ont lieu sur rendez-vous.

### – PERSONNEL AFFECTÉ AUX SOINS DES ANIMAUX

#### Personnel vétérinaire :

Dr Eléonore Pascal-Rabazzani, numéro d'ordre 20648, diplômée de l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort en 2006, mandat sanitaire de l'Hérault délivré le 23/01/2015.

#### Personnel non vétérinaire :

Karen Soto-Minguez, Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire, échelon V

### – PRESTATIONS EFFECTUÉES AU SEIN DE LA CLINIQUE

- . **Consultations** de médecine générale, médecine interne,
- . **Chirurgie** des tissus mous (dont stérilisations)
- . **Imagerie médicale**. radiographies avec système de développement numérique et échographies abdominales
- . **Dentisterie** avec un appareil à ultrasons, un appareil à fraises pour la coupe ou le nivellement dentaire, un appareil pour le polissage dentaire.
- . **Analyses sanguines** effectuées par nos soins : numération-formule (Idexx Lacercyte), biochimie sanguine, ionogramme et dosages hormonaux (Idexx Catalyst). D'autres analyses sanguines peuvent être effectuées par un laboratoire extérieur, avec accord préalable du client.
- . **Anesthésies générales**. Protocole choisi en fonction de la nature de l'intervention et du statut physiologique de l'animal (fixe : toute molécule à notre disposition, gazeuse : isoflurane et oxygène).
- . **Délivrance de médicaments** conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur.
- . **Vente de produits** d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques.
- . **Hospitalisation** 11 places :
  - Chatterie → 6 cages
  - Salle de réveil → 1 cage
  - Chenil → 2 cages + 1 anneau d'attache
  - Chenil spécial contagieux → 1 cage



CLINIQUE VÉTÉRINAIRE  
VET'ECUSSON

### **– SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISÉS**

Les animaux hospitalisés sont surveillés de façon régulière aux horaires d'ouverture au public de l'établissement de soins. En dehors des horaires d'ouverture au public, la surveillance et les soins sont réalisés aussi longtemps que nécessaire par l'équipe de la clinique vétérinaire. Les animaux ne sont laissés seuls qu'une fois stabilisés, lorsque cela ne représente plus de danger pour eux.

Si leur état le permet, les chiens sont sortis en laisse minimum trois fois par jour.

Si l'animal nécessite une surveillance continue et rapprochée, il sera référé dans un centre de soins intensifs, après accord du client.

### **– PERMANENCE ET CONTINUITÉ DES SOINS**

Pour toute urgence, il est préférable d'appeler le numéro habituel de la clinique au 04.11.93.04.01 afin que nous préparions votre venue.

Nous nous réservons le droit de refuser l'accès aux soins en cas de comportement inapproprié des propriétaires d'animaux.

**Pour les urgences de 19h à 8h30**, ainsi que les dimanche et jours fériés, nous redirigeons notre clientèle vers une clinique d'urgence, ouverte les nuits, dimanche et jours fériés :

La clinique vétérinaire « Vétérinaire2touteurgence » située au 797 avenue du Marché Gare 34000 Montpellier. Téléphone 04.67.45.46.84.

Une convention de continuité de soins a été signée avec cette clinique d'urgence.

Les coordonnées de cette clinique sont accessibles à la clientèle sur un répondeur, actif sur la ligne téléphonique habituelle de la clinique, en dehors des horaires d'ouverture.

**Lorsqu'une urgence se présente en journée**, et que le personnel de la clinique n'est pas en capacité de recevoir l'animal, le client sera redirigé vers le CHV Languedocia, situé 395 rue Maurice Bédart 34080 Montpellier. Téléphone : 04.67.75.14.44.

### **– RISQUE THÉRAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHÉSIQUE, RISQUE LIÉ À LA CONTENTION, CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ DU CLIENT**

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client.

Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital du patient. Selon les cas, il pourra être demandé au client de signer une demande de consentement éclairé écrite avant l'intervention médicale et/ou chirurgicale.

Le comportement agressif d'un patient nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant.

Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité. L'examen du patient ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

### **– DÉCÈS DE L'ANIMAL**

En cas de décès du patient, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à des fins d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer l'incinération collective ou individuelle du corps.

Cette incinération sera assurée par la société Esthima (ex-Incineris) située Actiparc Le Grézan, Rue Nicolas Appert, 30000 Nîmes. Toute demande d'incinération fera l'objet d'une convention en 3 exemplaires, signée et conservée par le client.

Les frais d'incinération sont à la charge du Client.



### – EUTHANASIES

Certains cas médicaux peuvent justifier une décision d'euthanasie, dans le but d'abrèger la souffrance d'un animal. Cet acte fera obligatoirement l'objet d'une consultation préalable, à l'issue de laquelle, seul le vétérinaire sera en mesure de décider de la réalisation de cet acte.

### – CONDITIONS TARIFAIRES

Nos tarifs sont affichés en salle d'attente pour les actes les plus courants et sont disponibles sur notre site internet. Nos tarifs sont fixés en rapport avec les coûts de fonctionnement et les équipements que notre structure vous propose. Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits dérivés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation. Un devis peut être effectué à la demande. Les honoraires sont à régler le jour de l'intervention. Une avance peut vous être demandée. Toute difficulté de règlement devra être annoncée avant la réalisation des soins.

### – ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

Conformément à la législation (ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000, codifiée aux articles L. 211-21 et L. 211-22 du Code rural), la gestion des animaux errants est du ressort de la municipalité de Montpellier. Vous pouvez contacter le service protection animale de la mairie de Montpellier au 04. 48.18.32.01. Notre établissement n'accueille pas les animaux errants sans accord préalable de prise en charge par la Mairie de Montpellier. Nous sommes malgré tout disponibles, aux heures d'ouverture habituelles, pour vous aider à retrouver le propriétaire si l'animal présente un tatouage lisible ou une identification électronique. (Compléments d'informations codifiés par les articles L211-23, L211-24, L211-25, L211-26 et L211-27 du code rural.).

### – LITIGES

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au CROV Occitanie, 44 avenue Jean Moulin, Bâtiment C, 34500 Béziers. Téléphone : 04.67.32.45.16.

### – ASSURANCE EN RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

La clinique est assurée en responsabilité civile professionnelle par l'assureur La Médicale, Maison des Professions Libérales, 285 rue Alfred Nobel 34000 Montpellier. Téléphone : 04.99.52.23.80.

### – LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS »

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès du Dr Pascal-Rabazzani.

Secret professionnel

Tous les vétérinaires sont tenus au respect du secret professionnel dans les conditions établies par la loi (article R 242-33 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Tous les salariés non vétérinaires sont également tenus au secret professionnel (article 17 de la Convention collective nationale des cabinets et cliniques vétérinaires du 5 juillet 1995, étendue par arrêté du 16 janvier 1996 JORF 24 janvier 1996).

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, à la portabilité et à la limitation du traitement des informations vous concernant, en effectuant la demande auprès du responsable du fichier, le Docteur Vétérinaire Pascal-Rabazzani.

### – MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client.

Les moyens de paiement acceptés sont les suivants : espèces, carte bleue. Les chèques ne sont pas acceptés.

Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.

